



Enquêtes

17.03.2022



## Angoulême, en bande organisée

• Argent public

• Culture

• Justice

**Alors que le plus célèbre festival de BD au monde, institution vieille d'un demi-siècle, s'ouvre à Angoulême, son fonctionnement très opaque est dénoncé par un rapport de la Chambre régionale des comptes. En cause, la mainmise d'une société privée qui a confisqué depuis 15 ans sa destinée et entend conserver son contrôle, malgré les critiques d'élus**

## locaux et l'inquiétude de l'Etat. Enquête sur un monument menacé de voie d'eau.

### Notre site est accessible à tous

Tous nos articles sont donc lisibles, sans abonnement. Blast a choisi ce modèle pour que toutes les personnes qui n'en ont pas les moyens puissent s'informer.

**Vous pouvez faire un don à partir de 1€, et vous abonner à partir de 5€.**

C'est grâce à vous que nous pouvons rester indépendants et accessible à toutes et tous.

**Je soutiens Blast**

**Merci !**

Le voilà, il revient, le navire amiral de la bande dessinée mondiale : après deux ans d'attente, entre annulation et report pour cause de pandémie, le Festival international de la bande dessinée (FIBD) ressort enfin ses célèbres bulles à Angoulême, à partir de ce jeudi 17 mars - et jusqu'au 20 mars, pour sa 49ème édition. Cette année encore, les préparatifs de ce long week-end d'effervescence ont été supervisés et réglés dans les moindres détails par son tout puissant délégué général Franck Bondoux. Avec ses dizaines de milliers de visiteurs, ses milliers d'auteurs, ses centaines d'éditeurs, sa dizaine d'expositions, ses débats autour de sa sélection, son palmarès (Les Fauves) et son Grand Prix, « destiné à honorer un ou une artiste pour l'ensemble de son œuvre et son empreinte sur l'histoire de la bande dessinée », Angoulême est une grosse machine.

Organisateur exclusif du festival via sa société 9e Art Plus depuis l'édition 2008, le Parisien Franck Bondoux règne en maître sur les agapes. Et défend avec véhémence son magistère. « Avec Franck Bondoux, rien n'est jamais simple », sourit Pierre Lungheretti, ex-directeur de la Cité de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême, l'un des partenaires locaux du festival, qu'il a longtemps pratiqué. « C'est quelqu'un qui est dans le rapport de force permanent, décrit Nicolas Finet, ancien programmeur de l'évènement et prestataire de 9e Art Plus. Que ce soit avec ses équipes, les partenaires financiers ou institutionnels, il amène une forme de brutalité dans les relations, et il n'aime pas les remises en cause ou les critiques. » Quand bien même elles émanent d'organes de contrôle.

### **Spécieux et subjectifs**

Ainsi, en août 2021, l'homme de l'art s'en est vertement pris... aux magistrats de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine, coupables de « propos volontairement dénigrants et inutilement offensants ». De quoi, selon le même, faire « naître un doute sur le caractère impartial et objectif du rapport » que la chambre a consacré à sa société.

« Les conclusions et les qualifications retenues par la CRC témoignent d'un biais systématique, estime Franck Bondoux. Elles s'inscrivent ainsi dans une volonté difficilement compréhensible de déstabiliser le Festival ». Rien de moins.

Dans un communiqué de presse diffusé au moment de la publication dudit rapport, en décembre dernier, la réplique se fait cinglante : « La CRC se laisse aller à des commentaires spécieux et subjectifs, qui excèdent son champ de compétence, estime ainsi l'homme fort d'Angoulême. 9e Art+

reste étonnée de l'utilisation de termes excessifs par la CRC, qui jettent un doute sur son impartialité ».

Le ton particulièrement acrimonieux de ce texte n'a pourtant guère froissé les magistrats. « Il est habituel que les sociétés contrôlées ne soient pas vraiment satisfaites, glisse une source à la Chambre régionale des comptes. Peut-être que le fait d'objectiver la rémunération de M. Bondoux, qui clamait qu'il agissait presque de manière désintéressée, a provoqué sa colère. » En effet, la CRC s'est ingéniée à révéler quelques vieux secrets dans un rapport passé relativement inaperçu, hors la presse locale et spécialisée.

L'examen qui a provoqué le courroux de Franck Bondoux commence par pointer un risque... européen : 9e Art Plus perçoit en effet près de 2 millions d'euros de subventions publiques chaque année, soit près de 45 % de son budget (4,7 millions d'euros). Un montant et un poids tels qu'ils pourraient amener la Commission européenne à les considérer comme relevant du régime des aides économiques. Un statut très encadré : ces subventions particulières doivent en effet être déclarées et autorisées par les instances bruxelloises, ce que ni les collectivités locales ni 9e Art Plus n'ont pris la peine de faire. Un oubli fâcheux et une épée de Damoclès sur l'horizon du festival. « Elle (la société 9e Art Plus, ndlr) pourrait être appelée à rembourser, en tout ou partie, les aides publiques », préviennent les magistrats.

### 2.3.2.1 Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la SARL 9<sup>ème</sup> Art+ présente un pic de 2,55 M€ à la date du 30 avril 2019, majoritairement issu des ventes de la billetterie (657 K€), de la location de stands (794 K€) et des partenariats privés (483 K€).

Par ailleurs, la chambre relève la multiplicité des subventions publiques dont bénéficie la société commerciale ainsi que leur volume qui fluctue sensiblement d'une année sur l'autre, le total des diverses subventions variant entre 1,6 M€ et 2,2 M€ selon les exercices alors que, dans le même temps, son chiffre d'affaires reste stable sur la période (cf. tableau n°1).

Tableau n° 2 : Répartition des subventions par financeur public

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ville	542 600	542 600	500 000	500 000	511 750	511 750
Communauté d'agglomération	542 600	542 600	542 500	552 600	554 250	554 450
Département	172 500	172 500	172 500	150 000	200 417	172 500
Région	215 245	215 245	215 245	215 246	300 000	520 000
Chambre de commerce et d'industrie	150 000	80 000	50 000	40 000	40 000	40 000
Direction régionale des affaires culturelles	61 000	61 000	80 000	60 000	140 000	140 000
Centre national du livre	125 000	125 000	120 000	150 000	120 000	175 000
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	40 000	40 000	0	40 000	0	40 000
Autres (dont CIBDI, DATAR, INRAP)	9 600	78 281	0	17 320	110 000	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 858 545</b>	<b>1 857 226</b>	<b>1 680 245</b>	<b>1 725 166</b>	<b>1 976 416</b>	<b>2 173 700</b>

Source : états financiers de 9<sup>ème</sup> Art+

Cet apport de fonds publics est complété de diverses prestations en nature, partiellement valorisées. La ville d'Angoulême ajoute ainsi à son concours financier un ensemble de prestations en nature, plafonnées à 300 000 € par an, en matière de prêt à titre gracieux de matériels, de manutention, de propreté et de fleurissement.

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême complète, quant à elle, sa contribution financière par la mise à disposition, non valorisée dans les actes d'attribution de subvention correspondants, de plusieurs espaces tels qu'un terrain, une école d'art, un conservatoire et une médiathèque. La chambre régionale des comptes prend note du fait que la communauté d'agglomération du Grand Angoulême valorise désormais les prestations en nature réalisées au profit de la SARL 9<sup>ème</sup> Art+.

19

Les subventions destinées à soutenir le Festival de la BD. Extrait du rapport de la CRC Nouvelle Aquitaine, sur les exercices 2014 à 2019.

Ce n'est pas la seule ombre qu'aimerait dissiper la Chambre régionale des comptes. En effet, les nombreuses aides en nature des collectivités publiques ne sont pas valorisées - pourtant une obligation légale. En ajoutant ces lignes budgétaires, le financement de 9e Art deviendrait majoritairement public. Ce qui en principe oblige tout bonnement la société à se soumettre aux règles de la commande publique. Par ailleurs, un léger défaut

d'information est également pointé par ces fonctionnaires tatillons : aucun rapport d'activité n'est établi par la société de Franck Bondoux. Un document qui permettrait d'informer les collectivités de la destination des fonds qu'elles ont versés, et de leur utilisation.

Ainsi, si le critère de l'intérêt général n'est pas discutable, et même si celui relatif au caractère autre qu'industriel et commercial pour une SARL est plus incertain, la possibilité que le critère a), non rempli à ce jour, le soit dans un terme assez proche, ferait de cette société un tel pouvoir. En effet, les subventions d'exploitation<sup>14</sup> s'élèvent, en 2019, à 45,7 % du total des produits de même nature, sans prendre en compte les avantages en nature (près de 50 % alors). En conséquence, une telle requalification entraînerait, pour elle, un respect des obligations de la commande publique. Dans ce cas, la société, devra se soumettre aux obligations encadrant la commande publique en mettant en concurrence la société *Partnership consulting*, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'alors.

Extrait du rapport de la CRC. Un des éléments pointés par les magistrats qui a fortement déplu au délégué général...

La billetterie, elle, échappe sinon à un traçage précis, du moins à un compte rendu détaillé délivré aux partenaires sur la fréquentation du Festival, regrette par ailleurs la Chambre, qui au passage lève sans le vouloir un lièvre sur le nombre d'entrées : les ventes enregistrées par la billetterie plafonnent à 650 000 euros annuels, selon les comptes de 9e Art. Soit, pour un ticket d'entrée à 16 euros, un peu plus de 40 000 festivaliers payants. Loin des 200 000 longtempes claironnés par la communication du FIBD auprès des médias, des annonceurs et des collectivités...

## Un montage gonflé

Mais c'est surtout l'étrange meccano financier entre les sociétés gérées et majoritairement détenues par Franck Bondoux qui fait tiquer les magistrats de la CRC. 9e Art Plus, l'organisatrice du festival et récipiendaire de toutes les recettes et subventions publiques, verse chaque année près de 300 000 euros à Partnership publishing. Une autre société également propriété du même Franck Bondoux est chargée de nouer des partenariats. Reçue au titre d'un contrat datant de 2003 et modifié en 2005, cette manne est constituée pour

un tiers de commissions sur les montants versés par les partenaires. En clair, Partnership prélève une dîme sur les sponsors qu'elle apporte à 9e Art Plus : plus précisément, 25 % des recettes jusqu'à 304 900 € HT, puis 30 % jusqu'à 762 345 € HT, et 35 % au-delà. Des taux plutôt confortables, qui n'ont jamais été révisés. En sus, la société est autorisée à percevoir à titre d'honoraires 15 000 € HT « sur les montants financiers qui seront apportés par le ou les partenaires du festival avec lequel elle aura passé des accords de partenariats » et aussi « 20 % [de] l'éventuelle augmentation financière » de ses partenariats historiques.

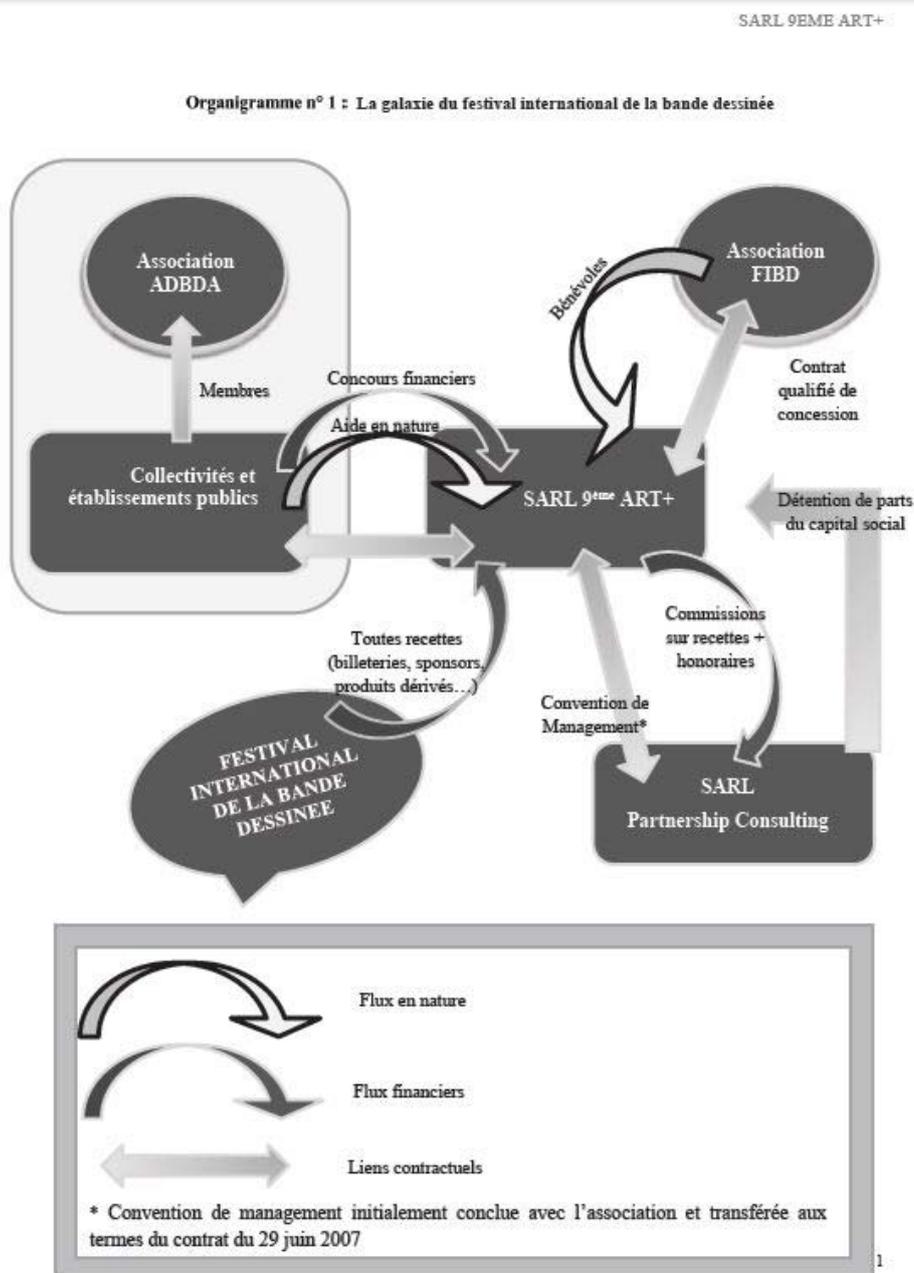
« La rédaction confuse et historiquement datée de ce partenariat a pour conséquence de laisser la place à des pratiques douteuses et onéreuses », assènent les magistrats au sujet de cet accord. Avant de se faire plus précis : « Ainsi la société SARL Partnership Consulting facture à la SARL 9ème Art+ des taux de commissions supérieurs en cumulant les sponsors sur une seule facture, gonflant ainsi la commission à percevoir en agrégeant les montants. »

### **Faire écran**

« De tels flux ont pour conséquence d'opacifier la gestion d'une société bénéficiant par ailleurs de nombreux concours publics », regrettent en termes choisis les magistrats, qui s'interrogent « sur la réalité de la plus-value de la SARL Partnership Consulting pour l'ensemble des prestations qu'elle facture à la SARL 9ème Art+ »... Et de résumer leur analyse de ce meccano : « Le contrôle direct de 9ème Art + révèle une organisation complexe et peu lisible, reposant sur une deuxième société plus ancienne, Partnership Consulting. Celle-ci facture des honoraires et commissions à 9ème Art +, dont la cohérence interroge ». Or la chambre régionale des comptes a mis en lumière l'imbrication étroite

des deux sociétés : « 9ème Art + a pour seuls associés, son gérant et Partnership Consulting, et le gérant des deux sociétés est la même personne ». La CRC considère que « le montage existant permet à 9ème Art + de faire écran pour les financeurs publics à Partnership Consulting, sans que la plus-value de cette organisation soit démontrée. »

Si la chambre peut directement contrôler la première, puisqu'elle reçoit des financements publics, elle ne peut exercer son regard sur la seconde.



Le tableau de la galaxie Angoulême, avec les liens contractuels et les flux (financiers et en nature). « Une organisation complexe », selon les mots des magistrats de la CRC.

Les collectivités locales qui abreuvent 9e Art Plus d'argent public ont toutes reçu le rapport de la CRC. Trente pages qui évoquent donc une « société qui fait écran », des « pratiques onéreuses et douteuses », qui parlent d'opacité, « de sociétés imbriquées », mais aussi et encore d'un délégué général qui facture à ses sociétés des prestations au terme d'un montage « dont la plus-value est à démontrer ». En effet, autre incongruité relevée par la chambre régionale, Sarl Publishing facture à 9 e Art + la « prestation de Franck Bondoux au titre de délégué général du FIBD ». Des honoraires de direction qui culminent à 94 800 euros par an. La part visible de ses émoluments? Echappant à tout contrôle de la CRC, les versements que lui accordent directement Publishing Partners demeurent un mystère.

Or, les honoraires de direction refacturés par la SARL Partnership Consulting paraissent reposer sur des justifications insuffisantes : en effet, le seul fait que le dirigeant de la SARL 9<sup>ème</sup> Art+ ne perçoive pas de dividendes de cette société ne peut entraîner, sur cette unique motivation, une refacturation d'honoraires par la SARL *Partnership Consulting*. De la même manière, le fait pour le dirigeant de la SARL 9<sup>ème</sup> Art+ de ne pas recevoir de salaire de cette société ne justifie pas que des honoraires de direction soient refacturés par la SARL *Partnership Consulting*. Si les factures réglées à la société *Partnership Consulting* rémunèrent, selon leur libellé, une « prestation de Franck Bondoux au titre de délégué général du FIBD – conformément à nos accords », la chambre régionale des comptes s'interroge sur la plus-value apportée par un tel montage. De tels flux ont pour conséquence d'opacifier la gestion d'une société bénéficiant par ailleurs de nombreux concours publics.

Un extrait du rapport de la Chambre régionale des comptes sur les justifications de la rémunération de Franck Bondoux.

### **Comme Poutine avec son gaz**

Mais que ce soit la région (520 000 euros de subvention en 2019), le département de Charente (172 000 euros), l'agglomération (554 450 euros) ou la ville d'Angoulême (512 500 euros) , aucune n'a poussé de cri d'orfraie à cette lecture.

Tout juste ont-elles assuré à la Chambre régionale des comptes, par écrit, qu'elles allaient s'entretenir avec la direction du festival, pour tâcher de clarifier la situation. Mais sans plus, au grand dam de rares élus qui osent prendre la parole.

« Nous avons essayé de mettre le sujet en débat au conseil municipal, fulmine Frédérique Cauvin Doumic, élue municipale d'opposition. Mais le maire Xavier Bonnefont (LR), comme les autres responsables politiques sont tétanisés par la situation, ils ne veulent pas donner l'impression de mettre en danger le festival en critiquant 9e Art Plus. En fait, ils ont peur que Bondoux le dynamite. C'est comme Poutine avec son gaz : tout Angoulême et sa région ont peur qu'il coupe tout, alors on le laisse faire n'importe quoi. »

Dans ce contexte électrique, même s'il reste à ce jour relativement feutré, les récents épisodes préparant le retour du public n'ont rien fait pour détendre ces tensions palpables. Ainsi de la refonte du logo du festival, d'où le Fauve emblématique a disparu sans que les collectivités/partenaires n'aient été prévenues. Ou encore de la place prépondérante prise par Raja. Cette entreprise d'emballage est devenue depuis 2018 le principal sponsor privé de la manifestation, au point d'apparaître sur tous les supports de communication et même d'avoir son propre prix.

Le trophée Eco Fauve Raja est censé récompenser une œuvre écologique. Il vient d'être le sujet d'un psychodrame à quelques jours de l'ouverture de la 49ème édition. En effet, le jury a démissionné début février, voyant surtout derrière ce prix une opération de greenwashing. Et quatre auteurs demandent expressément à ce que leurs livres soient retirés de la sélection. « Le Festival nous a un peu mis le couteau sous la gorge, décrit le dessinateur Etienne Lécroart. C'était "vous êtes avec nous ou contre nous". Et pour ma part cela aurait été absurde de continuer de participer, vue la

polémique et l'absence de réaction du festival. On ne sait même pas ce qu'ils comptent faire avec ce prix, désormais. »

Après avoir tancé les démissionnaires dans un long communiqué, la direction a confirmé qu'il serait bien décerné. Sans plus de détails. « Nous avons d'autres priorités que cette polémique », s'est borné à répondre Franck Bondoux, écartant la rébellion d'un revers de main.



L'affiche de l'édition 2022, signée Jun Mayuzuki. Le partenaire principal de la manifestation y apparaît de façon très visible : « RAJA PRÉSENTE »...

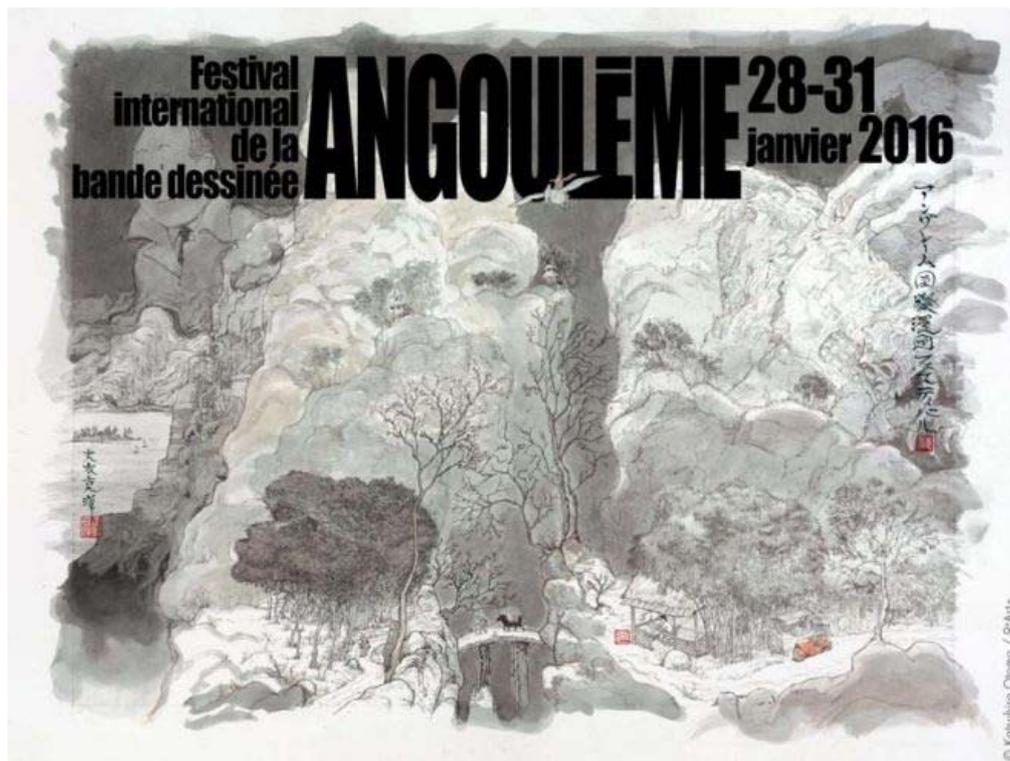
## Un homme puissant

Cette fois encore, la personnalité du délégué général et sa gestion à poigne cristallisent les ressentiments. Certains n'hésitent pas à parler à son sujet d'une sorte de syndrome de Stockholm. « Son message, répété à l'envi, c'est sans moi le chaos, et tout le monde marche, regrette Raphaël Manzanas, élu municipal issu de la gauche radicale encore sous le choc du rapport de la Chambre régionale des comptes. La chambre décrit quand même une pompe de dérivation de fonds publics vers une société privée cachée derrière une société écran. »

Contactées par Blast, ni la mairie d'Angoulême, ni l'agglomération - qui verse un million d'euros de subventions annuel - n'ont souhaité réagir. « Nous travaillons en mettant les bouchées doubles à sa préparation et, nous l'espérons, toutes et tous à sa réussite. Nous (élus et services de la ville) sommes concentrés sur la bonne mise en place des structures et également sur son rayonnement artistique », s'excuse benoîtement Gérard Desaphy, vice-président à la culture de la métropole et délégué municipal à la ville créative.

Avec 2,1 millions d'euros de retombées sur le Grand Angoulême, selon un chiffrage de 2014 de la chambre de commerce et d'industrie de Charente, l'apport à l'économie du territoire est indéniable. La publicité internationale offerte à la ville également. Car l'industrie de la bande dessinée jouit d'une insolente santé et continue à conquérir de nouveaux adeptes : entre 2020 et 2021, le marché a progressé de près de 60 %, pour atteindre 81 millions de vente et un chiffre d'affaires de 889 millions d'euros. Et avec un million d'œuvres achetées chaque semaine, un livre vendu sur quatre est désormais une bande dessinée. Des chiffres impressionnants alimentés par une production soutenue. Près de 6 000 ouvrages sont édités chaque année,

dont la fine fleur constitue la sélection du Festival : 80 titres qui se disputent les différents Prix Fauve.



L'affiche de la 44ème édition d'Angoulême, en 2016. Un dessin du dessinateur de mangas japonais Katsuhiko Ōtomo.

« En privé, soupirez l'ancien programmeur Nicolas Finet, beaucoup critiquent Bondoux. Mais ils ont tellement peur que le Festival disparaisse... Son génie a été d'arriver à persuader suffisamment de monde localement que, sans lui, l'événement disparaîtrait. Il joue sur du velours. Il est parvenu à signer avec l'association un contrat hallucinant, et c'est là le péché originel. »

Né en 1974 de la volonté de collectionneurs de BD de rencontrer des auteurs, le FIBD s'est constitué autour d'une association qui a longtemps tenu les rênes de l'événement, largement subventionné on l'a vu par les collectivités publiques. Pour pérenniser son économie brinquebalante, les dirigeants font appel en 2003 à un nouveau venu spécialiste du marketing sportif et excellent commercial de sa propre cause - sa capacité à nouer des partenariats rémunérateurs. « Franck, c'est quelqu'un qui pourrait vendre

des glaces à un esquimaux, il est très tenace et persévérant », souligne l'un de ses anciens employés. « Un mâle alpha, qui peut se montrer cassant avec ses équipes ou quiconque lui résiste », note en écho un acteur culturel angoumois. « Et quand il sent qu'il vous tient, il ne lâche pas, c'est un excellent vendeur qui a professionnalisé le festival », complète encore Nicolas Finet.



L'affiche de la première édition du festival d'Angoulême, en 1974. Elle est signée Hugo Pratt, le père de Corto Maltese.

Le parachutage de Franck Bondoux et de sa société Partnership Consulting sont si prometteurs que l'association, encore présidée par Francis Groux, l'un des fondateurs du Festival, décide en 2007 de lui déléguer – et à sa nouvelle société 9e Art + - toute la gestion et l'organisation. « A l'époque, les anciens avaient peur qu'il (le Festival, ndlr) disparaisse et ont retenu la solution de facilité proposée par Franck Bondoux, se remémore Michel Cavaillé, ancien membre du conseil d'administration. Il leur a mis la main dessus et les a presque soulagés du poids de l'évènement. Ils étaient ravis de lui confier le bébé, en oubliant de négocier les outils de pilotage de leur manifestation. »

## La lettre morte

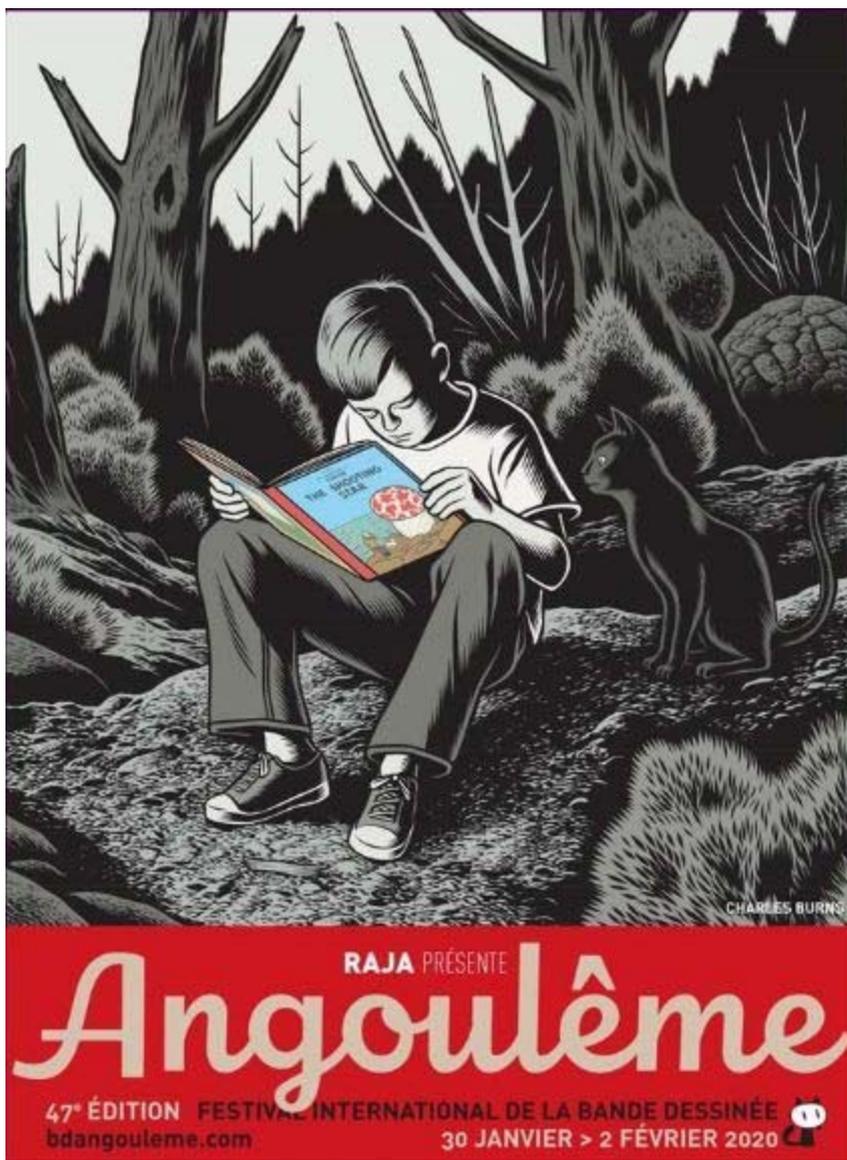
Signé le 29 juin 2007, le contrat de concession entre l'association FIBD et 9e Art Plus, que Blast a pu consulter, est établi pour 10 ans. Une durée assez inhabituelle dans l'évènementiel, et tacitement renouvelable sauf dénonciation écrite (envoyée deux ans avant son échéance). Toutes les recettes, subventions comprises, les relations avec les collectivités, les éditeurs ou les auteurs, l'exploitation marketing et la communication relèvent désormais exclusivement de la société commerciale (9e Art Plus). « Bondoux a été très jaloux de ces clauses : je me souviens qu'un éditeur avait pris contact avec l'association pour discuter du festival, quand il l'a appris il nous a envoyé une lettre en recommandé », souligne Michel Cavallé, un rien agacé par « la mainmise totale de 9e Art », « qui anesthésie toute opposition, malgré les polémiques... ».

Depuis sa signature, l'accord initial n'a jamais été renégocié. En 2014, la rupture semble pourtant consommée. Franck Bondoux s'autorise cette année-là à déposer les marques du festival d'Angoulême à son nom, avant de les rétrocéder sous la pression des collectivités à l'association... Un collectif, les Indignés de la BD, réunissant auteurs, élus et membres historiques de l'association comme Jean Mardikian, réclame son départ, se plaignant tant de la piètre qualité des expositions que de sa gouvernance. Des annonceurs évoquent les méthodes de négociation « brutales » de 9e Art : « C'est simple, il vous menace directement d'aller voir un concurrent si vous n'élevez pas votre offre et il vend parfois des espaces publicitaires à plusieurs enseignes, vous obligeant à faire des pieds et des mains pour vous faire rembourser », pointe un de ces partenaires.

L'hallali, que l'intéressé qualifie de « Bondoux Bashing », culmine en juin 2015. Une dénonciation du contrat est alors rédigée par le président de l'association de l'époque, Patrick

Ausou. [dénonciation du contrat, mettre en lien actif le document : dénonciation contrat] Elle reste lettre morte : en assemblée générale, Patrick Ausou assure l'avoir signée sous la pression des financeurs et collectivités, et n'avoir jamais eu l'intention d'y mettre fin.

« Il a surtout eu peur quand Franck Bondoux lui a envoyé un courrier d'avocats, se souvient un membre de l'association. Il a un service juridique qui impressionne facilement les notables locaux et les élus. » Et le contrat d'être tacitement reconduit.



En 2020, l'américain Charles Burns offre cette création pour l'affiche officielle.

## La mascarade de 2016

Ce n'est pourtant pas la fin de l'histoire. 2016 se transforme carrément en annus horribilis. Cette année-là, un premier scandale éclate quand la liste des nominés pour le Grand Prix est dévoilée : elle ne comporte aucune femme. « Il y a malheureusement peu de femmes dans l'histoire de la bande dessinée, se justifie dans un premier temps Franck Bondoux. C'est une réalité. Si vous allez au Louvre, vous trouverez également assez peu d'artistes féminines ». Devant le tollé suscité, 6 noms d'autrices sont rajoutés dans l'urgence, avant que le festival ne se couvre de honte lors d'une cérémonie ubuesque : les Fauves et autres récompenses sont décernés avant que le maître de cérémonie ne vienne expliquer sur scène que... tout cela était pour rire. Il s'agissait d'un happening comique. Et de dévoiler un nouveau palmarès, tout à fait différent. Aussi humiliant que dévastateur pour les auteurs, le jury et l'image du Festival...

« On a le droit de faire de l'humour et de l'autodérision. On ne peut pas défendre l'esprit Charlie et la liberté d'expression et ne pas pouvoir rire des autres et de soi », se défend alors Franck Bondoux. Tout en reconnaissant implicitement que son sens de l'humour pose problème : « On va voir comment on pourra symboliquement réparer entre guillemets, mais on revendique ce droit à l'impertinence ». A la suite de cet épisode catastrophique, le célèbre dessinateur Joann Sfar évoque « un festival pris en otage ». Florence Cestac, l'une des rares femmes à avoir remporté le Grand Prix d'Angoulême, désigne son patron comme le « Gaston Lagaffe du Festival ». De leur côté, 41 éditeurs, géants du secteur (Casterman, Delcourt, Dargaud) comme indépendants (Les Requins Marteaux) signent une tribune (« Sauvons le festival d'Angoulême ») dans la presse appelant à une refonte profonde de la manifestation et à une médiation de l'Etat. Les Indignés de la BD réclament une

nouvelle fois le départ du délégué général. [une tribune, mettre en lien actif le document : Tribune Sauvons]

## Communiqué de presse

23 février 2016

### Sauvons le festival d'Angoulême

Loyaux soutiens du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême (FIBD) depuis sa création, les éditeurs ont maintes fois alerté ses organisateurs, ses financeurs et les pouvoirs publics sur les carences récurrentes de ce rendez-vous annuel.

Conséquence de l'absence à la fois d'une vision partagée et d'une gouvernance efficace, la dernière édition du Festival a cumulé les errements : absence de femmes dans la liste des auteurs éligibles au Grand Prix de la Ville d'Angoulême, mécontentement des auteurs souvent mal traités par l'organisation, baisse de la fréquentation, opacité dans les sélections des prix, cérémonie de clôture désastreuse...

Le Festival est parvenu à décrédibiliser notre profession aux yeux du monde entier, comme en témoigne avec justesse Fabrice Piault, rédacteur en chef de *Livres Hebdo*, dans son éditorial du 5 février 2016.

Cet événement occupe une place centrale dans la vie de la bande dessinée. Il est impossible de le laisser se dégrader et entacher ainsi l'image du 9<sup>e</sup> Art tant en France qu'à l'étranger.

C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas participer à la prochaine édition du FIBD si une refonte radicale n'est pas mise en œuvre dans les meilleurs délais. Le Festival doit être repensé en profondeur, dans sa structure, sa gouvernance, sa stratégie, son projet, et ses ambitions.

Etant donné l'ampleur de la tâche à accomplir et l'importance de l'enjeu, tant pour notre profession que pour la population d'Angoulême et de sa région, où la bande dessinée a généré tout un ensemble institutionnel et industriel, nous faisons appel à l'Etat : nous demandons à Mme la Ministre de la Culture de nous recevoir et de nommer un médiateur afin de mener à bien, de toute urgence, cette refondation.

#### Les éditeurs de bande dessinée du Syndicat national de l'édition :

Casterman, Dargaud, Delcourt, Denoël, Fluide Glacial, Futuropolis, Gallimard, Glénat, Jungle, Le Lombard, Panini, Rue de Sèvres, Sarbacane, Soleil, Urban, Vents d'Ouest

#### Les éditeurs du Syndicat des éditeurs alternatifs (SEA) suivants :

Anathème, Arbitraire, L'Association, Ça & Là, La Cafetière, La Cerise, La 5<sup>ème</sup> Couche, Cornélius, Éditions 2024, Frémok, Ici Même, Ion, L'Égouttoir, L'Employé du Moi, L'Œuf, Le Léopard Noir, Les Requins Marteaux, Les Réveurs, Misma, Pré Carré, Radio As Paper, Super Loto, Vide Cocagne, Même Pas Mal, The Hoochie Coochie.

#### Contacts :

Un extrait du communiqué « Sauvons le festival d'Angoulême » publié en février 2016 après l'accident de la remise des prix, appelant au boycott.

A la suite de cet événement peu glorieux, une association de développement de la bande dessinée (ADBDA) réunissant les financeurs du festival est lancée sous l'égide du ministère de la Culture. L'objectif est clair : créer un groupement d'intérêt public (GIP) pour reprendre la main sur la manifestation et absorber l'association historique. Mais celle-ci, invoquant

son « indépendance éditoriale » refuse, maintenant une confiance apparemment inaltérable en Franck Bondoux.

## Une association nettoyée

Officiellement toujours propriétaire du festival, l'association s'est lentement dévitalisée depuis 2007. Au conseil d'administration, les voix discordantes ont été écartées les unes après les autres. Toute critique contre 9e Art Plus est perçue comme une menace. Elles s'avèrent, il est vrai, périlleuses pour la survie même de l'association : c'est la société qui finance la quasi-totalité de son budget (13 à 23 000 euros selon les années), logeant même son siège dans ses locaux. « L'association n'est plus qu'une coquille vide, regrette Michel Cavaillé. Il faudrait l'ouvrir, remettre du sang frais, des gens qui ont envie de faire bouger les choses. Pas forcément pour démettre Franck Bondoux ou 9e Art Plus mais pour rééquilibrer le contrat, comme le demandent les collectivités. Là, leurs destins sont totalement liés et la FIBD est dans les faits totalement dépendante de 9e Art ».

Le conseil d'administration est désormais présidé par Delphine Groux, la fille de Francis Groux, l'un des fondateurs qui avait signé le contrat de concession à la société de Bondoux. L'assemblée générale est verrouillée et pour rejoindre la FIBD une cooptation est nécessaire. « J'ai voulu adhérer il y a quelques années, se rappelle Simon Deforge, ancien élu socialiste et professionnel du design et de l'image. Ça m'a laissé un souvenir amusé... J'ai eu droit à un interrogatoire par une sorte de Komintern pour connaître mes motivations. Ils m'ont questionné sur mes likes Facebook parce que j'avais soutenu de loin les Indignés de la BD. Ils n'ont jamais donné suite alors que j'avais quand même été administrateur de l'association en tant que représentant de l'agglomération d'Angoulême... ».

# BANDE ET CINE



## ANGOULÊME 15

SALON INTERNATIONAL de la BANDE DESSINEE

© BILAL/SIBO

29.30.31 JANVIER 1988

En 1998, c'est le génial Enki Bilal qui avait dessiné l'affiche de la manifestation.

Résultat, l'association, 9e Art Plus et Franck Bondoux constituent une communauté de destin. « Un accident de l'histoire », soupire un haut responsable culturel, qui assure que « les craintes d'une disparition du festival d'Angoulême ne sont pas fondées » car « l'Etat ne laissera jamais faire ». Pour se rassurer, ce témoin pointe l'écosystème créé dans la région, dans le sillage du festival à partir des années 70 : implantation d'un atelier des Beaux-Arts, fondation de la Cité internationale la bande dessinée et de l'image dans les années 80, lancement d'un pôle de fabrication de l'image

animée, le syndicat Magelis, qui emploie à l'année 250 dessinateurs... « Avoir développé une industrie culturelle dans cette zone est à la fois unique et précieux et l'Etat ne va pas abandonner le fer de lance du mouvement... Il va plutôt vouloir l'arrimer plus solidement dans l'écosystème local ».

En janvier 2019, dans un rapport au ministère de la Culture sur l'avenir de la BD, Pierre Lungheretti avait posé les jalons du futur. Alors directeur de la Cité internationale, il prônait la création d'un établissement public qui absorberait et la Cité de la BD et l'association, pour assurer un pilotage commun du festival à l'horizon 2027. Un futur envisagé sous condition : que le contrat avec 9e Art Plus n'ait pas été renouvelé.

Crédits photo/illustration en haut de page :  
(c) Adrien Colrat

## À lire aussi

<



**Marchand de sommeil à Marseille : 7,2 millions détournés, l'Etat complice**

Enquêtes  
16.01.2024

> Lire la suite



**« Affaire Théo » : un contrôle matraque au poing**

Actualité  
15.01.2024

> Lire la suite



**Verzeille : silence médiatique autour d'un lynchage raciste**

Actualité  
15.01.2024

> Lire la suite

>

## Soutenez Blast, le souffle de l'info

Je fais un don

Je m'abonne



Vous souhaitez nous alerter sur un sujet ?  
Vous avez des infos qui vous semblent mériter  
que la rédaction de Blast les analyse, pour  
éventuellement enquêter dessus ?  
Cette adresse mail vous est ouverte :  
**[enquetes.blast@protonmail.com](mailto:enquetes.blast@protonmail.com)** (voir les  
instructions)



**Xavier Monnier**

Blast, le souffle de l'info est un site de presse en ligne d'information générale et une web tv créés par le journaliste Denis Robert. Média libre et indépendant, affranchi de toute pression industrielle ou financière, Blast participe à la lutte anti-corruption, à la défense de la liberté d'expression et de la démocratie. Blast est un média au service des citoyens et de l'intérêt général.

> Nos articles

---

> Nos émissions

---

> Nos podcasts

---



Je m'abonne

---

Je fais un don

---

Je deviens sociétaire

---

Questions fréquentes (FAQ)

---

Qui sommes nous

---

Mon compte

---

Nous contacter

---

Votre adresse email

---

Je m'inscris

Pour recevoir les dernières actualités, le résumé de la semaine et être alerté des derniers programmes publiés directement dans votre boîte e-mail.



© 2024 Blast le souffle de l'info ♥

Mentions légales, CGU, CGV